



Bien en indivision et surendettement

Par **Haizia**, le **16/04/2020 à 13:48**

Bonjour, Suite à mon divorce, je suis en indivision depuis 1 an, mon ex mari s'est mis en surendettement, je paye donc sa part de crédit + les assurances depuis 3 mois. L'indivision se termine dans un mois et nous avons vendu le bien. La vente est bloquée en raison du surendettement de mon ex mari (le dossier est saisi par le tribunal). Comment me protéger financièrement alors que l'indivision prend fin en mai. Merci à vous de me répondre

Par **amajuris**, le **16/04/2020 à 14:31**

bonjour, comme votre crédit comportait une clause de solidarité, votre ex étant en surendettement, il vous appartient de rembourser la totalité du crédit à la banque. vous pourrez ensuite vous retourner contre votre ex pour obtenir le remboursement de sa part. de quoi voulez-vous vous protéger ? Salutations